

Conseil municipal du 29 février 2016, Cuges-les-Pins

Projet de délibération n° 15

“Débat d’Orientations budgétaires 2016”

intervention de André Lambert

Je ferai d’abord quelques remarques concernant **les charges de personnel**, le rapporteur se réjouit du départ en retraite de 3 agents en 2016, donc de leur non remplacement sans donner la moindre information sur la nature des postes occupés. Doit-on comprendre qu’il s’agit de postes inutiles ou de services appelés à disparaître ?

Même question au sujet des 9 **Contrats Emploi Avenir**, les personnes qui occupent ces postes jusqu’en 2016 étaient-elles employées à ne rien faire, par pure bonté d’âme ?

J’en viens à l’esprit du texte qui nous est proposé. L’objectif poursuivi et qui tient lieu aujourd’hui de programme est d’atteindre l’équilibre budgétaire, et pour cela la solution viendrait du produit des taxes sur les nouvelles constructions et des impôts versés par les nouveaux habitants. Cette orientation ne fera que conforter et pérenniser le **statut de village dortoir** de la commune. C’est en effet une spirale qui est entretenue, dans laquelle les infrastructures devenant insuffisantes nécessitent de nouveaux investissements créant de nouveaux déficits, et ainsi de suite... processus dans lequel les rares réserves foncières restantes sont appelées à disparaître rapidement. Dans ces conditions la variable d’ajustement, ou la bouée de sauvetage, continuera d’être le recours à la zone agricole.

On ne note **aucune proposition d’investissement productif** et le plan pluriannuel se limite au calendrier des actions de mise en accessibilité et à la voirie, en nette contradiction avec ce qui est préconisé sur le **portail des collectivités locales** notamment, je cite¹ :

“La diffusion d’une plaquette de présentation des prochains investissements de la collectivité tenant compte des précédentes réalisations et des projets à venir.”

Le document qui nous est proposé ne contient ni un euro ni la moindre référence aux programmes agricole et d’irrigation, pas un euro non plus sur l’assainissement pluvial qui conditionne pourtant le projet agricole et a été amplement souligné dans le rapport de A.Villeneuve de la Chambre d’Agriculture au sujet de la ZAP, aucune référence non plus sur la réalisation de la déviation.

Après deux ans de mandat, alors que toujours rien n’a été entrepris concernant les investissements productifs, on est en présence d’un texte de nature purement comptable sans ambition ni imagination, juste apte à bloquer la nécessaire transition économique de la commune et favoriser la spéculation foncière.

Je demande qu’il soit profondément modifié, faute de quoi je ne pourrai que me prononcer contre les orientations qu’il propose.

¹http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/ameliorer_dob_guide_lolf.pdf